COMPETENCES OBLIGATOIRES

1.

1.1. Compétences issues de la Communauté d'agglomération de Niort :

1.1.1. Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire qui sont d'intérêt communautaire ;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire

1.1.2. Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire :
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code ;

1.1.3. Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire :
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées;
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

1.1.4. Politique de la ville dans la communauté

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
 - Programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- Actions et participations auprès des acteurs publics et privés intervenant dans le domaine de l'insertion des jeunes et des adultes.

1.2. <u>Compétences issues de la Communauté de communes de Plaine de</u> Courance :

1.2.1. Développement économique

• Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- L'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale
- Les actions de développement économique
- Les actions de maintien de l'activité économique
- Les participations auprès des structures intervenant en faveur du développement économique
- L'accompagnement des porteurs de projets participant au développement économique
- L'accompagnement des différents acteurs publics et privés du développement touristique
- Les participations au profit de manifestations permettant la promotion du territoire et des produits locaux.

1.2.2. Aménagement de l'espace communautaire

- Le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Les zones d'aménagement concerté à vocation économique
- Les zones d'aménagement concerté destinées au logement social
- Les zones d'aménagement concerté à vocation touristique
- La constitution de réserves foncières nécessaires à la mise en œuvre des compétences de la CCPC,

2. COMPETENCES OPTIONNELLES

2.1. <u>Compétences issues de la Communauté d'agglomération de Niort :</u>

- **2.1.1.** Assainissement
- **2.1.2.** Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- **2.1.3.** Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande de l'énergie

2.2. <u>Compétences issues de la Communauté de communes de Plaine de</u> Courance :

2.2.1. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries routière et ferroviaire des zones d'activités
- La participation (dans le cadre de l'article L 5214-16 du CGCT) à la création de voirie (nationale, départementale et communale) qui présente un intérêt pour la communauté de communes.
- La création et l'entretien des voiries créées aux fins de desservir en priorité des équipements communautaires
- 2.2.2. Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.

Sont d'intérêt communautaire :

- La construction de logements sociaux
- Les programmes d'amélioration de l'habitat
- Les Programmes Locaux d'Habitat (PLH)
- Les études en matière d'habitat
- Les participations auprès des structures intervenant en faveur du logement.

2.2.3. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, élimination, valorisation et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Assainissement non collectif
- Aménagement paysager des zones d'activité économique
- Assainissement collectif:

Est d'intérêt communautaire : l'assainissement collectif de la zone d'activité économique des Pierrailleuses, des communes de Granzay-Gript et de Saint Symphorien concernées par le même équipement.

- **2.2.4.** Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire
 - Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire

- Les piscines publiques
- Les participations (dans le cadre de l'article L 5214-16 du CGCT) à la création d'équipements sportifs polyvalents dépassant l'intérêt communal.

3. COMPETENCES FACULTATIVES

- 3.1. <u>Compétences issues de la Communauté d'agglomération de Niort :</u>
 - 3.1.1. Aménagement, gestion, entretien et mise en valeur du patrimoine d'intérêt intercommunal : Château Coudray Salbart, Château de Mursay et Donjon.
 - **3.1.2.** Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
 - 3.1.3. Participations financières à la réalisation de voiries nationales et départementales présentant un intérêt pour la communauté d'agglomération de Niort
 - **3.1.4.** Enseignement universitaire, formations supérieures, recherche
 - Actions et financements liés au développement et au fonctionnement de ces enseignements
 - Apport de terrain, participations conventionnelles aux dépenses liées à l'implantation et au développement de l'enseignement supérieur
 - Gestion des équipements communautaires affectés à l'enseignement supérieur.

3.1.5. Gens du voyage

- Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage d'intérêt communautaire, en particulier les trois aires existantes de Noron et de La Mineraie à Niort ainsi que l'aire d'Echiré, ou leur équivalent si ces aires venaient à être déplacées.
- Etudes préalables à l'élaboration d'un schéma communautaire d'accueil des gens du voyage.
- Création, aménagement et gestion de l'aire de grand passage de Niort.

• Création, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage inscrites au Schéma départemental

3.1.6. Tourisme

- Promotion du territoire de la CAN
- Réalisation d'éditions touristiques adaptées
- Accueil et information touristiques sur le territoire
- Commercialisation des prestations de services touristiques
- Accompagnement des acteurs touristiques
- Elaboration et suivi d'une politique touristique : établissement d'un schéma de développement touristique, réalisation de toute étude touristique d'intérêt communautaire, mise en place d'un observatoire touristique
- **3.1.7.** Etudes sur le développement des énergies renouvelables
- 3.2. <u>Compétences issues de la Communauté de communes de Plaine de Courance :</u>
 - **3.2.1.** Actions en faveur du développement des services et de leur coordination
 - Centres Locaux d'Information et de Coordination (gérontologique).